orientation
.ch

Chiropraticienne
Chiropraticien

Santé

En tant que chiropraticienne ou chiropraticien, vous êtes des médecins spécialisés dans le système musculo-squelettique. Vous vous occupez du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles mécaniques du corps, ainsi que de leurs conséquences sur la santé en général. Vos mains sont votre principal outil, tant pour le diagnostic que pour le traitement.

Tâches

Diagnostic

- Effectuer l'anamnèse du patient lors de la première consultation, en demandant par exemple s'il existe des antécédents médicaux
- Évaluer l'état de santé général
- Procéder à des examens cliniques de la colonne vertébrale et des membres par palpation manuelle ou par des examens traditionnels, par exemple orthopédiques, neurologiques ou rhumatologiques
- Effectuer, si nécessaire, des examens radiologiques ou prescrire des analyses médicales supplémentaires
- Formuler un diagnostic permettant d'évaluer l'état fonctionnel des articulations et du système musculo-squelettique
- Établir un plan de traitement chiropratique complété, si nécessaire, par des mesures de physiothérapie ou de gymnastique médicale et de rééducation

---

Traitement

- Procéder au traitement chiropratique en manipulant l'articulation concernée avec une force contrôlée, en effectuant par exemple des étirements ou des pressions
- Utiliser différentes techniques destinées à détendre les muscles, telles que des massages, de l'électrothérapie ou de la cryothérapie
- Évaluer les progrès des patients et adapter le traitement si nécessaire

---

Prévention

- Offrir un soutien et des conseils aux personnes en traitement, par exemple en cas de questions sur les traitements ou les changements nécessaires

- Participer à la mise en place de mesures de prophylaxie en santé publique ou en hygiène dans les entreprises ou les écoles
- Offrir des conseils sur la promotion de la santé et la prévention

Environnement de travail

En tant que chiropraticienne ou chiropraticien, vous commencez par occuper un poste d'assistanat. Pour exercer à titre indépendant, vous devez suivre une formation postgrade de chiropraticienne spécialiste ou chiropraticien spécialiste et obtenir une autorisation cantonale.

Vous travaillez à l'hôpital ou gérez votre propre cabinet.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Empathie
- Courtoisie et tact
- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à mettre en confiance autrui

Intérêts

- Aider et soigner les autres
- Avoir des contacts avec d'autres personnes

Formation

Cette profession requiert des études en haute école ainsi qu'un examen complémentaire.

Habituellement, un master en chiropratique est nécessaire, suivi de l'**examen fédéral en chiropratique** (https://www.bag.admin.ch/fr/examen-federal-en-chiropratique).

Après le master vous pouvez obtenir un titre de **docteur-e** (https://orientation.ch/fr/etudes/titres-detudes/docteur-e-phd). Cette qualification est facultative.

Durée

- Bachelor : au moins 3 ans
- Master : au moins 3 ans

Lieux, contenu, admission

filière d'études **chiropratique** (https://orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/chiropratique)

Formations continues

Chiropraticienne spécialiste / chiropraticien spécialiste
(https://www.chirosuisse.ch/fr/formation-initiale-et-continue/formation-postgrade/) Formation postgrade à l'Académie suisse de chiropratique

Professions voisines

Profession
Médecin

https://orientation.ch/fr/professions/medecin

Profession
Physiothérapeute

https://orientation.ch/fr/professions/physiotherapeute

Profession
Ostéopathe

https://orientation.ch/fr/professions/osteopathe

Autre information

Numéro Swissdoc

0.724.5.0

Liens utiles

Association Suisse de Chiropratique (https://www.chirosuisse.ch)

Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/537/fr)